Image not found or type unknown

Panne voiture après achat particulier

Par **cclucas**, le **28/01/2015** à **14:13**

Bonjour, j'ai acheté un 307sw 240 000km car petit budget. moins de 1000km après il y avait un problème de puissance. résultat actionneur de turbo changé soit 600euros de frais. 1000km après, le turbo lâché, cela fait 6 mois que nous avons acheté cette voiture et les 2garages qui l'ont eu nous disent qu'il y en a pour 4000Euros de réparation. l'un nous dit de porter plainte, l'autre non du fait du fort kilométrage. j'ai contacté des Experts pour avoir un avis si vice caché ou pas par le vendeur. tout cela a mes frais mais ils refusent de se déplacer pour une voiture a 240 000km... Que faire ??

Par **janus2fr**, le **28/01/2015** à **15:17**

Bonjour,
Déjà, le conseil de porter plainte, c'est du n'importe quoi !
Une plainte suppose une infraction pénale, type escroquerie ou vol, rien de cela ici.
Vous envisagez le vice caché, donc une procédure purement civile.
Pour exiger du vendeur la garantie des vices cachés, il va donc falloir démontrer qu'il y a bien vice caché. Il faut donc établir, par expertise, que la panne existait déjà au moment de la vente et que vous ne pouviez pas vous en apercevoir malgré examen attentif et essai.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés